



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 05 décembre 2022 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 21
Conseillers présents : 17
Conseillers représentés : 1
Date de convocation : 30 novembre 2022

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

Absent avec pouvoir : M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL
Absents non représentés : Mme Paola DI MICHELE, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ,

Objet : Projet de restructuration du corps de ferme 68 rue Principale : validation de la phase APS

Par délibération du 07 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour un projet de restructuration du corps de ferme sis 68 rue Principale visant à accueillir la bibliothèque municipale et pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire 3-6 ans. Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet NUNC Architectes, sur la base d'un coût travaux de 2 778 500 € HT, et d'un taux de rémunération de 16.16%, soit 448 900 € HT.

Après avoir réalisé les phases « Esquisse » et « Diagnostic » en août et septembre, et après une réunion avec les élus et les acteurs concernés le 13 octobre 2022 en mairie, le cabinet NUNC Architectes a poursuivi son travail avec la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire, pour tenir compte des observations formulées le 13 octobre.

Cette phase « APS » a été présentée aux élus le mardi 29 novembre, avec une variante au niveau de l'aménagement des locaux en RDC et au 1^{er} étage. Celle-ci ne comporte plus qu'un seul ascenseur au lieu de 2 pour l'ensemble du bâtiment, limite le nombre de sanitaires et rationalise au mieux les espaces. Le coût estimatif prévisionnel des travaux passe à 2 995 127 € HT (valeur APD) contre 2 778 500 € HT en juillet 2022.

Suite à des circonstances imprévisibles liées aux contrats de fourniture d'énergie des bâtiments communaux pour la période 2023-2024, qui place la collectivité dans une situation financière complexe ne lui permettant pas de souscrire à court terme un emprunt, la commune décide de suspendre provisoirement le marché de maîtrise d'œuvre (comme lui autorise l'article 24 du CCAG du Code de la Commande Publique), après la phase APS. Une analyse de la situation financière et des possibilités de reprise du projet sera effectuée au cours du 1^{er} semestre 2024.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** la phase d'Avant Projet Sommaire (APS), pour un coût estimatif de travaux de 2 995 127 € HT.

Délibération rendue exécutoire
 Transmise à la Sous-Préfecture le 07 décembre 2022
 Publiée ou notifiée le 07 décembre 2022
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
 Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
 Emmanuelle PARISSÉ